

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6021
21 octobre 1964
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LA QUESTION DE CHYPRE

1. Au cours de la séance que le Conseil de sécurité a tenue le 25 septembre 1964, j'ai fait savoir au Conseil^{1/} que les parties intéressées avaient accepté une proposition que je leur avais soumise au sujet de la réouverture de la route de Kyrenia et de la relève du contingent national turc à Chypre. Le Commandant de la Force des Nations Unies à Chypre devait être chargé d'arrêter les modalités d'application de l'accord concernant la réouverture de la route de Kyrenia.
2. Mon représentant spécial à Chypre et le Commandant de la Force des Nations Unies viennent de me faire savoir que toutes les dispositions relatives à la mise en oeuvre de la proposition susmentionnée ont été prises. La réouverture de la route de Kyrenia et la relève du contingent turc devraient avoir lieu au cours des quelques jours à venir.

^{1/} Voir S/PV.1159, p. 27 à 30.

